

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 11 août 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Marie-France Bérubé Mélanie Castonguay
M. le conseiller	Raphaël Helgerson-Gendron

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Johanne Thibault
--------------------	------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2025-75
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2025;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Transferts budgétaires;
7. Utilisation des fonds de carrière;
8. Intention de collaboration pour un projet de partage de ressources humaines en gestion et en analyse des eaux;
9. Abrogation de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement de la violence et de l'incivilité au travail 2024-01;
10. Attestation de la véracité des frais encourus pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2;
11. Lettre de Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

12. Dépôt du projet « Ressource administrative partagée » dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
13. Entente de coopération intermunicipale avec les municipalités de Grosses-Roches et Les Méchins;
14. Conversion de l'éclairage du garage municipal au DEL;
15. Réfection de la toiture de l'entrepôt;
16. Formation d'Élection Québec;
17. Resurfacement;
18. Excavation de nivelage;
19. Étanchéisation des puits de lumière au garage municipal;
20. Mandat à la Fédération Québécoise des municipalités – Étude de mise à niveau de la station d'épuration;
21. Lettre d'appui au Club des 50 ans et plus pour une demande de financement;
22. Varia;
23. Période de question;
24. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-76

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2025-77

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-quinze mille quatre cent quarante-deux-dix-neuf et cinquante et une cents (75 499.51\$) et les salaires payés au montant de dix-sept mille cent soixante et neuf et sept cents (17 169.07\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-douze mille six cent soixante et huit et cinquante-huit cents (92 668.58\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2025-78
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire les transferts budgétaires suivants :

DE	À	MONTANT DU TRANSFERT
02 130 00 200 cotisations de l’employeur	02 130 00 252 csst	1 000.00 \$
02 190 00 200 cotisations de l’employeur	02 190 00 252 csst – employés	30.00 \$
02 320 00 200 cotisations de l’employeur	02 320 00 252 csst	190.00 \$
02 320 00 522 ent. & rép. bâtiments	02 330 00 522 ent. & rép. – bâtiments	200.00 \$
02 320 00 650 vêtements, chaussures & acc.	02 320 00 681 électricité – garage municipal	200.00 \$
02 330 00 200 cotisations de l’employeur	02 330 00 252 csst	600.00 \$
02 413 00 521 entre. & rép. - infrastructures	02 412 00 521 entretien des infrastructures	4 000.00 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-79
UTILISATION DES FONDS DE LA CARRIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia Marceau-D’Astous et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’utiliser les fonds de la carrière pour réparer la route menant à celle-ci pour une montant de 20 081.82\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-80
INTENTION DE COLLABORATION POUR UN PROJET DE PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES EN GESTION ET ANALYSE DES EAUX

ATTENDU QUE le contrat actuel avec la firme Nordikeau pour les services de gestion et d’analyse des eaux viendra à échéance en mai prochain ;

ATTENDU QUE la Municipalité anticipe une augmentation significative des coûts pour le renouvellement de ce contrat ou pour la prestation de services similaires ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la région, dont Saint-Noël, Saint-Damase, Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-René-de-Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Grosses-Roches et Les Méchins, partagent des enjeux similaires en matière de gestion de l’eau potable et des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser une approche de collaboration intermunicipale afin d’optimiser l’utilisation des ressources humaines spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU QUE le partage de ressources professionnelles permettrait de renforcer l’expertise locale, de stabiliser les coûts et d’améliorer la qualité des services rendus aux citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité exprime son intention de collaborer avec les municipalités partenaires mentionnées ci-dessus dans l’élaboration d’un projet de partage de ressources humaines en gestion et analyse des eaux ;

QUE cette résolution soit transmise aux municipalités concernées ainsi qu’à la MRC de La Matanie afin de favoriser la concertation régionale sur cette initiative.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-81

ABROGATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL 2024-01

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme a adopté une telle politique le 19 septembre 2024 (résolution n°2024-157) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme s'engage à porter une attention particulière à toutes les formes de violence que ce soit physique, psychologique, conjugale, familiale ou à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelme ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adelme abroge la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes adoptée le 19 septembre 2024 résolution n° 2024-157.

QUE la municipalité de Saint-Adelme adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail 2025-01*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-82

ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation 105 171.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attester que les frais encourus par la Municipalité de Saint-Adelme vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. Madame la mairesse fait la lecture de la lettre confirmant la présélection aux fins d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 -Étude préliminaires et plans et devis du PRIMEAU 2023-2033.

RÉSOLUTION #2025-83

DÉPÔT DU PROJET « RESSOURCE ADMINISTRATIVE PARTAGÉE » DANS LE CADRE DU VOLET 4 – COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Adelme, de Grosses-Roches et le Les Méchins désirent présenter un projet de Ressource administrative partagée en partageant la ressource humaine entre les municipalités dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

ATTENDU QUE le projet d’entente entre les municipalités est de 3 ans;

ATTENDU QUE les coûts du projet s’élèvent à 175 715.46\$ \$ et que les municipalités assumeront 50 % des dépenses qui s’élèvent à 87 857.73\$ \$ divisé entre les trois municipalités selon le ratio de présence de la ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D’Astous et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme s’engage à participer au projet de ressource administrative partagée;
- Le conseil accepte d’agir à titre d’organisme responsable du projet;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme s’engage à assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- La directrice générale et greffière/trésorière Madame Jessica Bouchard est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d’aide financière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-84

ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE GROSSES-ROCHES ET LES MÉCHINS

ATTENDU QUE les municipalités de **Saint-Adelme**, de **Grosses-Roches** et de **Les Méchins** souhaitent collaborer dans le cadre d’un projet de ressource administrative partagée, dans un objectif de coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE les modalités de cette collaboration ont été précisées dans une entente intermunicipale préparée à cet effet;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des détails de ladite entente et en acceptent les termes;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du projet est conditionnelle à l’obtention d’un financement du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale de Fonds région et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgersson-Gendron et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Josée Marquis, à signer au nom de la municipalité l’entente intermunicipale concernant la mise en œuvre du projet de ressource administrative partagée avec les municipalités de Grosses-Roches et Les Méchins.

QUE cette entente entre en vigueur uniquement dans l’éventualité où le financement requis est accordé par le MAMH.

QUE le conseil municipal s'engage à respecter les obligations de la municipalité telles que définies dans cette entente, advenant l'octroi du financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-85

CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU GARAGE MUNICIPAL AU DEL

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire son empreinte énergétique;

ATTENDU QUE l'éclairage actuel du garage municipal est principalement constitué d'ampoules traditionnelles, ce qui entraîne des coûts d'énergie élevés et une visibilité limitée;

ATTENDU QUE l'éclairage à diode électroluminescente (DEL) est reconnu pour sa capacité à consommer moins d'énergie tout en offrant une luminosité supérieure et une durée de vie prolongée par rapport aux solutions d'éclairage traditionnelles;

ATTENDU QUE la conversion à l'éclairage DEL permettra de réaliser des économies significatives sur les factures d'électricité et de réduire les besoins en maintenance;

ATTENDU QU'une meilleure visibilité dans le garage municipal contribuera à la sécurité des employés et des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil Municipal de Saint-Adelme approuve la conversion de l'éclairage du garage municipal au système d'éclairage DEL par Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. au montant de 3 635.10\$ + les taxes applicables;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le budget nécessaire pour cette conversion soit alloué à partir de la subvention pour les bâtiments municipaux de 75 000.00\$ disponibles dans la TEQC 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-86

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT

ATTENDU QUE l'entrepôt municipal joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des services municipaux et nécessite un entretien régulier pour assurer sa durabilité;

ATTENDU QU'une inspection récente de la toiture de l'entrepôt a révélé qu'elle est désuète et présente des signes de détérioration, pouvant entraîner des problèmes de fuites et de dommages structurels;

ATTENDU QUE des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entrepreneurs qualifiés pour la réfection de la toiture;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal a examiné les propositions reçues et a déterminé que l'offre de Toitures Bsl est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil Municipal de Saint-Adelme approuve la réfection de la toiture de l'entrepôt municipal par Toitures Bsl au montant de 19 019.40\$ + les taxes applicables;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le montant alloué pour cette réfection soit prélevé sur subvention pour les bâtiments municipaux de 75 000.00\$ disponibles dans la TEQC 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-87

FORMATION D'ÉLECTION QUÉBEC

ATTENDU QUE la formation prévue à Rimouski constitue une opportunité importante pour le développement professionnel de la directrice générale et de son adjointe, leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de mettre à jour leurs connaissances pour les élections qui auront lieu cet automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil Municipal de Saint-Adelme autorise la directrice générale, Jessica Bouchard, et son adjointe, Nathalie Fournier, à participer à la formation d'Élection Québec à Rimouski;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les frais de repas, de la directrice municipale engagés durant cette formation soient couverts par le budget municipal;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les frais de déplacement pour la directrice générale et son adjointe soient pris en charge par le budget de la subvention de l'adjointe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-88 **RESURFAÇAGE**

ATTENDU QUE certaines portions de routes sur le territoire de la municipalité sont actuellement en mauvais état et nécessitent des travaux de resurfaçage afin d'assurer la sécurité des usagers et la durabilité des infrastructures routières;

ATTENDU QUE la municipalité a sélectionné des tronçons qu'elle juge prioritaires à resurfacier;

ATTENDU QUE le resurfaçage proposé s'inscrit dans le cadre de l'entretien régulier du réseau routier local et respecte les prévisions budgétaires adoptées pour l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise le resurfaçage des portions de routes sélectionné.
- Le contrat des travaux sera octroyé Excavation AED au montant de 19 262.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-89 **EXCAVATION ET NIVELAGE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a été informé d'un problème récurrent dans le rang 7 Ouest, où une bosse importante se forme chaque printemps à la suite du dégel, compromettant la sécurité et le confort de la circulation;

ATTENDU QUE l'exécution de travaux d'excavation est recommandée pour corriger de manière durable cette anomalie du réseau routier;

ATTENDU QUE dans le rang 6 Est, un problème de drainage a été observé, nécessitant des travaux de nivelage afin de créer une pente négative adéquate pour assurer un bon écoulement des eaux de surface;

ATTENDU QUE ces interventions sont jugées prioritaires pour la sécurité des usagers et la préservation des infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgersson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise les travaux suivants :
 - a) Des travaux d'excavation dans le rang 7 Ouest, visant à corriger la bosse formée annuellement par le dégel;
 - b) Des travaux de nivelage dans le rang 6 Est, afin d'y créer une pente négative favorisant un drainage efficace des eaux de surface.
- Les travaux seront réalisés par Excavation AED au coût de 11 090.00\$ plus les taxes applicables.
- Les sommes requises pour la réalisation de ces travaux seront prises à même le budget d'entretien routier prévu pour l'exercice financier en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-90

ÉTANCHÉISATION DES PUITES DE LUMIÈRE AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE des fuites importantes provenant des puits de lumière au garage municipal ont été détectées, ce qui pourrait causer des dommages aux infrastructures et nuire à l'environnement de travail;

ATTENDU QU'il est essentiel de préserver l'intégrité du bâtiment et de garantir la sécurité des employés et des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil Municipal de Saint-Adelme approuve l'étanchéisation des puits de lumière au garage municipal par la Ferblanterie de Matane inc. au montant de 3 000.00\$ + les taxes applicables;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le montant alloué pour cette réfection soit prélevé sur subvention pour les bâtiments municipaux de 75 000.00\$ disponibles dans la TEQC 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-91

MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ÉTUDE DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** dans le cadre du sous-volet 1.1 – Études préliminaires et plans et devis du Programme de la réhabilitation des infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033;

ATTENDU QUE cette aide vise à soutenir la réalisation d'une étude de mise à niveau de la station d'épuration municipale;

ATTENDU QUE la **Fédération québécoise des municipalités (FQM)** offre une expertise reconnue dans l'accompagnement des municipalités pour la réalisation de ce type d'étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la **Fédération québécoise des municipalités (FQM)** pour la réalisation de l'étude de mise à niveau de la station d'épuration, conformément aux conditions de l'aide financière accordée dans le cadre du sous-volet 1.1 du PRIMEAU 2023-2033.

QUE les honoraires de la FQM soient admissibles au financement prévu dans le cadre du programme et que toute dépense excédentaire, le cas échéant, soit assumée par la municipalité.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du mandat et à assurer le suivi administratif et technique du dossier.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre d'information et de confirmation de l'octroi du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-92

LETTRE D'APPUI AU DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE le **Club des 50 ans et plus** contribue activement au dynamisme social de la municipalité, en offrant des activités et des services essentiels favorisant le bien-être, l'inclusion et le maintien de liens sociaux chez les aînés;

ATTENDU QUE le Club souhaite déposer une demande de financement auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette démarche, en reconnaissance du rôle significatif que joue le Club des 50 ans et plus au sein de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à rédiger et transmettre une lettre d'appui officielle au Club des 50 ans et plus, afin de soutenir sa demande.

QUE cette lettre exprime clairement l'importance du Club dans la vie communautaire et le soutien de la municipalité à ses initiatives actuelles et futures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2025-93
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 11 août 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse